

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 4 décembre 2023, les ordonnances suivantes:

**O-0.1**, o. 149, **C-4.1**, o. 302, **B-3**, o. 119, **P-1**, o. 109, relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

**C-4.1**, o. 303, établissant le retrait de places de stationnement tarifées sur la rue Marie-Anne Est, entre les rues Cartier et de Bordeaux, sur le territoire du Plateau-Mont-Royal;

et ce, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., chapitre **O-0.1**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**) et du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 5 décembre 2023

Le secrétaire d'arrondissement,

Simon Provost-Goupil

**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant les ordonnances édictées par le conseil d’arrondissement à sa séance ordinaire du 4 décembre 2023 a paru le 5 décembre 2023 sur le site internet de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 5 décembre 2023

Le secrétaire d’arrondissement,

Simon Provost-Goupil